



# PROJET D'ADMINISTRATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

*UNE ADMINISTRATION  
DÉCONCENTRÉE  
QUI SE MODERNISE*

**2017-2018**

**NOUVELLE-AQUITAINE**





# UNE ADMINISTRATION DÉCONCENTRÉE QUI SE MODERNISE



La réforme territoriale a notamment pour objectif de rendre l'action publique plus efficace et plus lisible pour les citoyens, ce qui passe par une modernisation du fonctionnement de son administration déconcentrée.

La région Nouvelle-Aquitaine couvre maintenant 12 départements, c'est la région la plus vaste de France, qui dispose d'une administration déconcentrée de l'État forte de près de 10 000 agents, répartis dans de nombreux services au sein du Secrétariat général pour les affaires régionales, de 12 préfetures de département, de 28 directions départementales interministérielles, de 6 directions régionales et d'autres structures à compétence régionale (Rectorat de région, Agence régionale de Santé, DRFIP, INSEE...).

La fusion au 1er janvier 2016 des trois ex-régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes a généré une ample réorganisation des services de l'État, particulièrement des directions régionales qui sont désormais organisées sur trois sites spécialisés. Le nombre et l'éloignement des diverses structures administratives oblige à revoir les modes de fonctionnement interne des services, ainsi que les modes de relation entre les services eux-mêmes. De nouvelles modalités de gouvernance doivent donc être imaginées et mises en œuvre, et les agents doivent être accompagnés dans ces changements.

Parallèlement, la charte de déconcentration porte le principe d'une plus grande mutualisation des moyens de fonctionnement des services de l'État, pour des raisons bien compréhensibles d'économies de moyens, mais aussi et surtout en vue d'obtenir des gains de performance et une plus grande professionnalisation des équipes.

Enfin, l'administration déconcentrée ne doit prendre aucun retard par rapport au développement des nouvelles technologies et de la transition numérique de la société.

C'est dans ce contexte de grand changement, mais aussi de grandes ambitions pour l'administration déconcentrée de l'État en Nouvelle-Aquitaine, qu'a été conçu ce projet d'administration. Il a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des services, tant au niveau régional que départemental.

Avec une volonté de pragmatisme et d'efficacité, mais sans souci d'exhaustivité, il met en exergue 14 actions à engager rapidement et à conduire sur les années 2017 et 2018. Ces actions découlent de 4 ambitions partagées en vue d'aller vers :

- une administration collégiale qui favorise la déconcentration,
- une administration modernisée qui met en œuvre la transformation numérique de l'État,
- une administration ouverte qui impulse et encourage les mutualisations,
- une administration rénovée qui accompagne ses services et ses agents.

Bien entendu, cette modernisation indispensable de l'administration déconcentrée ne pourra être conduite qu'avec l'implication de ses cadres et de tous ses agents. La façon dont les choses se sont passées depuis le printemps 2015 me rend totalement confiant en la capacité collective de l'administration de l'État à relever avec succès tous ces défis.

**Pierre DARTOUT**  
Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine,  
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest,  
Préfet de la Gironde



# SOMMAIRE

<b>AXE 1 - UNE ADMINISTRATION COLLÉGIALE QUI FAVORISE LA DÉCONCENTRATION</b> .....	<b>6</b>
Fiche action 1.1 : réfléchir à l'évolution de la gouvernance et de la collégialité .....	6
Fiche action 1.2 : partager et articuler les missions entre l'échelon régional et l'échelon départemental .....	8
Fiche action 1.3 : conforter l'articulation entre les missions régionales et zonales de la préfecture .....	10
<b>AXE 2 - UNE ADMINISTRATION MODERNISÉE QUI MET EN ŒUVRE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ÉTAT</b> .....	<b>12</b>
Fiche action 2.1 : favoriser la transition numérique de l'administration territoriale de l'État .....	12
Fiche action 2.2 : moderniser l'État : outil de co-voiturage, gestion électronique du courrier .....	14
Fiche action 2.3 : innover dans la communication interministérielle : la web-conférence .....	16
<b>AXE 3 - UNE ADMINISTRATION OUVERTE QUI IMPULSE ET ENCOURAGE LES MUTUALISATIONS</b> .....	<b>18</b>
Fiche action 3.1 : mutualiser un plus grand nombre d'achats publics, tous domaines confondus.....	18
Fiche action 3.2 : harmoniser et optimiser les procédures budgétaires et financières.....	20
Fiche action 3.3 : assurer la pérennité du patrimoine immobilier de l'État et rationaliser les dépenses .....	22
Fiche action 3.4 : promouvoir une politique d'archivage moderne.....	24
<b>AXE 4 - UNE ADMINISTRATION RÉNOVÉE QUI ACCOMPAGNE SES SERVICES ET SES AGENTS</b> .....	<b>26</b>
Fiche action 4.1 : accompagner l'encadrement des services.....	26
Fiche action 4.2 : professionnaliser les acteurs des ressources humaines.....	28
Fiche action 4.3 : conseiller les services en organisation du travail.....	30
Fiche action 4.4 : professionnaliser les acheteurs publics.....	32

# AXE 1 : UNE ADMINISTRATION COLLÉGIALE ET PLUS DÉCONCENTRÉE

## FICHE ACTION 1.1 :

### RÉFLÉCHIR À L'ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA COLLÉGIALITÉ

#### ENJEUX – CONTEXTE – PROBLÉMATIQUES

---

Compte tenu de l'important changement d'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, forte de ses 12 départements, le Préfet de région a, dès janvier 2016, instauré un dispositif de gouvernance adapté, basé sur la tenue de :

- une réunion mensuelle du Comité de l'administration régionale (CAR), délocalisée dans chacun des chefs-lieux des départements de la nouvelle région. L'objectif est de favoriser à la fois, des contacts réguliers et assez fréquents entre les préfets de département et les directeurs régionaux, ainsi que l'appropriation et la connaissance par chacun d'eux de la diversité de ce nouveau territoire et de ses enjeux ;
- préalablement à chaque CAR, une réunion mensuelle du pré-CAR. Deux fois par an elles se tiennent en présentiel à Bordeaux. Les autres réunions ont lieu par visio-conférence afin de limiter les déplacements et de permettre l'association de plus d'acteurs (directeurs de DDI par exemple) ;
- une réunion du Collège des chefs de service régionaux, une fois toutes les trois semaines environ, en «présentiel» à Bordeaux.

Le CAR de juillet 2016 a permis de tirer un bilan des premiers mois de fonctionnement de ce dispositif de gouvernance régionale. Au final, un juste milieu a été trouvé entre l'intérêt pour la connaissance du territoire de délocaliser les CAR dans les départements et le besoin, également légitime, de limiter les déplacements routiers très coûteux en temps. A partir de 2017, les CAR continueront à se tenir mensuellement, mais alternativement à Bordeaux et dans un chef-lieu de département. Parallèlement, des créneaux de visio-conférence seront pré-programmés entre les préfets et avec les directeurs régionaux pour la gestion des affaires urgentes.

#### OBJECTIFS

---

- **Au delà de la question de la fréquence et de la localisation des CAR et pré-CAR, il est proposé, à l'issue d'une année de pratique des instances de la nouvelle région, d'établir un bilan de leur fonctionnement : préparation de l'ordre du jour, transmission des documents, thématiques privilégiées, poids respectifs des objectifs de validation, échanges, débat, information...**
- **In fine, c'est une réflexion plus globale sur la collégialité à tous les niveaux de l'administration territoriale de l'État (régional, départemental, infra-départemental) qui pourrait être conduite, afin d'aboutir par exemple à la production d'un guide de bonnes pratiques ou d'une charte de la collégialité partagée, utile à tous les services.**

## ACTIONS À CONDUIRE

- ⇒ réalisation d'un questionnaire à l'intention des membres du CAR, et de ceux du pré-CAR, sur le fonctionnement de ces institutions, leurs attentes, leurs propositions en matière d'ordre du jour, de conditions de transmission des documents, de type de sujets à traiter, de territorialisation ou de thématisation des sujets, etc...
- ⇒ un travail similaire pourrait être conduit sur le fonctionnement du Collège des chefs de service régionaux,
- ⇒ formulation de propositions,
- ⇒ élargissement éventuel de la réflexion à la gouvernance (bilatérales avec les directeurs régionaux...) et à la collégialité tant au niveau régional que départemental (Collèges des directeurs, animation des DDI, engagements de service ou équivalent, relations avec les opérateurs...), voire infra-départemental,
- ⇒ organisation d'une animation des sous-préfets d'arrondissement (séminaire annuel...).

## FICHE TECHNIQUE

<b>Acteurs</b>	<b>Service pilote :</b> SGAR <b>Partenaires associés :</b> Préfets de département, Directeurs régionaux, Directeurs de DDI
<b>Calendrier</b>	- février : envoi des questionnaires - mars : séminaire des sous-préfets d'arrondissement - CAR d'avril 2017 : formulation de propositions
<b>Indicateurs de résultats proposés</b>	- taux de réponse au questionnaire - suivi de la mise en œuvre des propositions
<b>Moyens</b>	internes au SGAR
<b>Documents stratégiques</b>	textes réglementaires et circulaires sur l'organisation déconcentrée de l'État

# AXE 1 : UNE ADMINISTRATION COLLÉGIALE ET PLUS DÉCONCENTRÉE

## FICHE ACTION 1.2 :

### PARTAGER ET ARTICULER LES MISSIONS ENTRE L'ÉCHELON RÉGIONAL ET L'ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

#### ENJEUX – CONTEXTE – PROBLÉMATIQUES

---

La mise en place de la réforme territoriale a conduit à une recomposition de l'échelon régional des services de l'État, mais avec un objectif également affiché, notamment dans les décisions du Conseil des ministres du 31 juillet 2015, de renforcement de la proximité avec les usagers et les territoires au niveau départemental.

C'est pourquoi, sous l'impulsion du Préfet de région, les Directions régionales ont conduit, entre 2015 et 2016 un important travail de réexamen du partage et de l'articulation des missions entre l'échelon régional et l'échelon départemental (qui comprend à la fois les Unités départementales des Directions régionales qui en sont dotées et les Directions départementales interministérielles).

Les DDI se sont très fortement impliquées dans les groupes de travail thématiques, aux côtés des DR, sous l'impulsion d'un Préfet référent.

#### OBJECTIFS

---

**Ce travail a conduit à faire ressortir des enjeux partagés entre les Directions régionales, en termes :**

- de gouvernance dans le contexte d'une région à 12 départements, et d'optimisation des processus à partir notamment du partage de bonnes pratiques,
- d'appui/soutien à l'échelon départemental et d'accentuation de la proximité territoriale,
- de développement de l'inter-départementalité et des mutualisations,
- de transferts de missions et de moyens,

**l'objectif partagé étant que les missions soient exercées à l'échelon administratif le plus pertinent.**

**Ces enjeux ont été déclinés par chaque Direction régionale par un plan d'actions. Au total, plus de 200 actions ont été identifiées. Il est donc maintenant indispensable de hiérarchiser ces actions, afin d'identifier les actions concrètes les plus significatives, puis de les mettre en œuvre.**

## ACTIONS À CONDUIRE

- ⇒ hiérarchisation préalable et regroupement des actions inscrites dans les plans d'actions, en vue de l'identification d'actions opérationnelles prioritaires,
- ⇒ approfondissement au sein de chaque CODER, lieu de dialogue et de travail entre une DR et les DDI, des actions prioritaires à entreprendre et élaboration des documents opérationnels thématiques métiers correspondants,
- ⇒ Mise en œuvre de ces actions opérationnelles et présentation régulière en CAR de leur avancement,
- ⇒ réalisation d'un focus particulier (approfondissement de la réflexion) sur les questions d'inter-départementalisation et de mutualisation des compétences, et proposition de quelques expérimentations concrètes.

## FICHE TECHNIQUE

<b>Acteurs</b>	<b>Service pilote :</b> SGAR, Directeurs régionaux et Préfets référents <b>Partenaires associés :</b> Directeurs départementaux
<b>Calendrier</b>	Année 2017
<b>Indicateurs de résultats proposés</b>	- suivi de la réalisation des actions opérationnelles identifiées. - suivi des effectifs des services déconcentrés
<b>Moyens</b>	internes à chaque service
<b>Documents stratégiques</b>	relevé de conclusions du CAR du 20 avril 2016

# AXE 1 : UNE ADMINISTRATION COLLÉGIALE ET PLUS DÉCONCENTRÉE

## FICHE ACTION 1.3 :

### CONFORTER L'ARTICULATION ENTRE LES MISSIONS RÉGIONALES ET ZONALES DE LA PRÉFECTURE

#### ENJEUX – CONTEXTE – PROBLÉMATIQUES

---

- depuis le 1er janvier 2017, la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest et la région Nouvelle-Aquitaine partagent le même périmètre géographique. La Préfecture de zone de défense et de sécurité intervient prioritairement dans les situations de crise ou lorsque la sécurité publique est en jeu. La Préfecture de région pilote, quant à elle, la mise en œuvre au niveau régional de l'ensemble des politiques publiques. Néanmoins, dans certaines circonstances, la mise en œuvre d'une politique publique peut avoir un impact sur la sécurité ou être liée à une situation de crise.

C'est le cas par exemple de la lutte contre l'influenza aviaire, qui constitue une crise sanitaire et doit être traitée comme telle, mais qui aura ensuite des répercussions aux plans agricole et économique qu'il conviendra de gérer sur la durée. Il en est de même de l'accueil des migrants, qui demande à être géré comme une crise migratoire, puis à faire l'objet d'une programmation et d'un suivi sur le long terme. Enfin, le GIP-ATEGÉRI constitue un excellent outil de gestion des données géographiques à l'usage tant des services de sécurité incendie et de lutte contre les feux de forêt que des services de l'État en charge de l'aménagement du territoire (DREAL, DRAAF...);

- le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest assure la tutelle de différents services, dont le Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) Sud-Ouest, qui développe d'importantes activités en matière de fonctions support et notamment de systèmes d'information et de communication.

#### OBJECTIFS

---

- **afin d'assurer l'efficacité et l'unicité de l'action de l'État, il est indispensable que le partage et la complémentarité des compétences exercées au niveau zonal et au niveau régional soient établis de façon claire et partagée;**
- **dans le but, affiché par le projet d'administration, de modernisation de l'administration territoriale de l'État, il convient que l'ensemble des services s'accordent sur les actions prioritaires à conduire, mettent en commun les compétences présentes sur le territoire et mutualisent, s'ils sont disponibles, les moyens nécessaires. A ce titre, l'appui de la Direction des systèmes d'information et de communication du SGAMI S-O serait utile.**

## ACTIONS À CONDUIRE

- ⇒ mise en place d'une réflexion sur l'articulation des missions entre le niveau zonal et le niveau régional :
- inventaire des situations dans lesquelles la mise en œuvre de politiques publiques interfère avec des questions de crise ou de sécurité publique,
  - examen au cas par cas des compétences nécessaires, de leur disponibilité dans les services, de leur articulation et de leur mobilisation dans le temps,
  - définition de règles de partage et de complémentarité des interventions, qui seront soumises à la validation du Préfet de région et de zone.
- ⇒ travail en commun entre, d'une part, le SGAMI S-O et, d'autre part, le SGAR, pour le compte des services déconcentrés de l'État, sur la conception d'outils de modernisation de l'administration territoriale de l'État : création d'un outil de co-voiturage, mise en place d'une solution de gestion électronique des courriers (GEC), adaptation d'outils mutualisés de réservation de locaux, solution commune d'archivage électronique, etc...

Réflexion sur d'éventuelles autres pistes de coopération au bénéfice des services déconcentrés de l'État en Nouvelle-Aquitaine.

## FICHE TECHNIQUE

<b>Acteurs</b>	<p><b>Services pilotes :</b> SGAR, Préfet délégué de zone de défense et de sécurité</p> <p><b>Partenaires associés :</b> SGAMI S-O, Services régionaux et départementaux de l'Etat</p>
<b>Calendrier</b>	<p>- lancement de la réflexion sur l'articulation des missions en février 2017 ; rendu de propositions en avril;</p> <p>- travail en commun avec le SGAMI S-O sur une feuille de route «modernisation» pour 2017-2018</p>
<b>Indicateurs de résultats proposés</b>	<p>- validation des propositions par le Préfet de région et de zone;</p> <p>- nombre de projets conduits en commun par SGAR, SGAMI S-O et autres services déconcentrés de l'État.</p>
<b>Moyens</b>	internes aux services
<b>Documents stratégiques</b>	décret du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

# AXE 2 : UNE ADMINISTRATION MODERNISÉE QUI MET EN ŒUVRE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ÉTAT

## FICHE ACTION 2.1 :

### FAVORISER LA TRANSITION NUMÉRIQUE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

#### ENJEUX – CONTEXTE – PROBLÉMATIQUES

---

Suite au rapport conjoint IGA-IGF sur la transition numérique de l'administration territoriale de l'État d'avril 2016, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) a lancé deux appels à projets sur la «transition numérique de l'administration territoriale de l'État». Ces appels à projets visent à lancer des projets dits «d'amorçage» de nouvelles solutions innovantes faisant appel au numérique, issues de propositions formulées par les services de l'État en région et de nature à transformer en profondeur les modalités de l'action publique.

Suite à la réforme territoriale et à la réorganisation des services déconcentrés de l'Etat en région, ces appels à projets offrent l'opportunité de construire de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de travail liées au numérique au sein de l'administration territoriale en Nouvelle-Aquitaine.

Le comité de pilotage du PIA a retenu deux projets déposés dans le cadre de l'appel à projets «communautés professionnelles territoriales» :

- Féra : le Forum des études en Nouvelle-Aquitaine, qui vise à créer et animer la communauté des chargés d'étude et permet l'élaboration de diagnostics co-construits par les services de l'État,
- RESANA : le réseau social des agents travaillant sur la politique de la ville en Nouvelle-Aquitaine qui vise à optimiser les relations de travail entre les différents acteurs de la politique de la ville.

Dans le cadre de l'appel à projets «laboratoires d'innovations territoriales», le projet baptisé «le Campus» qui rassemble le Conseil départemental de la Gironde, Bordeaux Métropole, la DREAL et le SGAR a également été retenu par le comité de pilotage du PIA.

#### OBJECTIFS

---

- adopter de nouvelles méthodes de travail collaboratives au sein de l'administration territoriale de l'État
- adapter de nouveaux outils numériques pour les mettre à disposition des agents des services de l'État en région
- créer un laboratoire d'innovation territoriale qui permette de diffuser la culture de l'innovation publique et d'expérimenter des nouvelles approches pour concevoir l'action publique : design de service, écoute usagers, co-construction, économie comportementale...

## ACTIONS À CONDUIRE

- ⇒ conventionner les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « communautés professionnelles territoriales » et « laboratoires d'innovations territoriales » avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).
- ⇒ lancer le comité de pilotage des projets « Féra », le Forum des études régionales en Nouvelle-Aquitaine et le « réseau social professionnel » politique de la ville.
- ⇒ arrêter les modalités de fonctionnement du laboratoire d'innovation territoriale avec les partenaires internes et externes à l'administration territoriale de l'État.
- ⇒ prioriser les futurs projets du laboratoire d'innovation territoriale « le Campus »

## FICHE TECHNIQUE

<b>Acteurs</b>	<p><b>Services pilotes :</b> SGAR</p> <p><b>Partenaires associés :</b> DRDJSCS, DREAL, INSEE, préfetures de département, SGMAP, Collectivités territoriales...</p>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel à projets « communautés professionnelles territoriales » : début 2017 : mise en place du conventionnement avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Lancement des projets Féra et RESANA pour 18 mois à compter de janvier 2017.</li> <li>- Appel à projets « laboratoires d'innovation territoriales » : mise en place du conventionnement avec la Caisse des Dépôts et Consignations en janvier 2017. Ouverture du laboratoire d'innovation territoriale prévue en mars 2017 pour une durée d'expérimentation de 18 mois.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réussite de l'expérimentation au regard des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact de chacun des projets.</li> <li>- Nombre de projets pérennisés au-delà de la période expérimentale de 18 mois par rapport au nombre de projets mis en œuvre.</li> <li>- Nombre de services de l'administration territoriale de l'État participant aux différents projets.</li> </ul>
<b>Moyens</b>	crédits du fonds «transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique» du Programme d'Investissements d'Avenir attribués.
<b>Documents stratégiques</b>	rapport IGA-IGF «La transition numérique de l'administration territoriale de l'État». Conventionnement Préfet de région-CDC

# AXE 2 : UNE ADMINISTRATION MODERNISÉE QUI MET EN ŒUVRE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ÉTAT

## FICHE ACTION 2.2 :

### MODERNISER L'ÉTAT : OUTIL DE CO-VOITURAGE, GESTION ÉLECTRONIQUE DU COURRIER

#### ENJEUX – CONTEXTE – PROBLÉMATIQUES

Suite à la réforme territoriale et à la réorganisation des services déconcentrés de l'État en région, les directions des services ont exprimé des besoins concernant la mise en place de nouvelles solutions numériques pour faciliter notamment les déplacements des agents dans cette grande région et la transmission dématérialisée des courriers et documents entre leurs différents sites et entre les services en Nouvelle-Aquitaine.

#### OBJECTIFS

- **co-voiturage :**
  - faciliter les déplacements des agents des services déconcentrés de l'Etat en mission ;
  - économiser les rejets de CO<sup>2</sup> causés par ces déplacements ;
  - réaliser des gains sur l'usure des véhicules et le carburant dépensé ;
  - réduire le risque routier,
- **gestion électronique du courrier :**
  - faciliter la transmission des courriers et documents soumis à la signature au sein des services déconcentrés par leur dématérialisation ;
  - créer des flux de travaux permettant d'assurer une traçabilité des documents et des circuits de validation internes et entre services ;
  - favoriser la convergence des services déconcentrés de l'Etat, directions régionales et préfectures de département, vers une solution technique commune qui facilitera une réelle interopérabilité ;
  - réaliser des gains sur l'affranchissement des courriers circulant entre les services.

#### ACTIONS À CONDUIRE

- ⇒ co-voiturage : développer un outil de co-voiturage avec l'appui du SGAMI Sud-Ouest et d'un groupe de travail interministériel, puis le mettre à disposition de l'ensemble des agents de l'Etat en Nouvelle-Aquitaine
- ⇒ gestion électronique du courrier : constituer et lancer le comité de pilotage préfigurant une solution de gestion électronique du courrier interopérable entre services de l'Etat, puis travailler au sein de chaque service à sa mise en place effective.

## FICHE TECHNIQUE

<b>Acteurs</b>	<p><b>Service pilote :</b> SGAR</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- co-voiturage : tous les services déconcentrés de l'État en région ;</li> <li>- gestion électronique du courrier : directions régionales des services déconcentrés de l'État, préfectures de départements intéressées et SGAR</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p><b>co-voiturage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- décembre 2016 : lancement de l'application de co-voiturage «Cena» sur le Réseau Interministériel de l'Etat (accès depuis les postes de travail des agents) ;</li> <li>- février 2017 : mise à disposition sur internet de l'application de co-voiturage «Cena».</li> </ul> <p><b>gestion électronique du courrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- décembre 2016 validation de la note de cadrage par le Préfet de région ;</li> <li>- lancement du comité de pilotage en janvier 2017 ;</li> <li>- mise en place prévisionnelle de la gestion électronique du courrier dans les services participants à partir de la fin du premier semestre 2017.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats proposés</b>	<p><b>co-voiturage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de kilomètres parcourus grâce à l'application,</li> <li>- rejets de CO<sup>2</sup> économisés,</li> <li>- nombre d'agents utilisant le service de co-voiturage.</li> </ul> <p><b>gestion électronique du courrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gain de temps dans la circulation des courriers et des parapheurs au sein des services et entre services ;</li> <li>- économies réalisées sur les dépenses d'affranchissement par les services ;</li> <li>- nombre de services adoptant le même outil de gestion électronique du courrier.</li> </ul>
<b>Moyens</b>	DSIC du SGAMI Sud-Ouest, appui DINSIC
<b>Documents stratégiques</b>	rapport IGA-IGF «La transition numérique de l'administration territoriale de l'État». Rapport d'expérimentation sur la mise en place d'une gestion électronique du courrier régionale en Bourgogne-Franche-Comté

# AXE 2 : UNE ADMINISTRATION MODERNISÉE QUI MET EN ŒUVRE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ÉTAT

## FICHE ACTION 2.3 :

### INNOVER DANS LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE : LA WEB-CONFÉRENCE

#### ENJEUX – CONTEXTE – PROBLÉMATIQUES

Suite à la réforme territoriale et à la réorganisation des services déconcentrés de l'État en Nouvelle-Aquitaine, la localisation des services régionaux de l'État sur trois sites requiert la mise en place de solutions de communications souples et adaptées aux nouvelles organisations des services.

La visio-conférence est un excellent outil, mais est relativement lourde en termes d'organisation et le nombre de salles dédiées à ce système de communication est limité pour des raisons de coût, aussi l'utilisation de dispositifs légers de web-conférence interministérielle s'avère être une solution complémentaire, particulièrement intéressante pour répondre aux besoins des services et des agents.

#### OBJECTIFS

- faciliter les communications interministérielles entre les différents services de l'État en région ;
- fournir un outil de travail collaboratif et transversal au sein des services, particulièrement ceux organisés en multi-sites ;
- réaliser des économies de moyens (temps de déplacements, véhicules, locaux dédiés à la visio-conférence) en organisant des réunions par web-conférence pour des effectifs limités (6 personnes connectées maximum).

#### ACTIONS À CONDUIRE

- ⇒ lancement de l'expérimentation de la solution de web-conférence «Jitsi», proposée par la DINSIC ;
- ⇒ mise en place de tests de montée en charge de l'outil «Jitsi» avec les services lors de la phase de déploiement ;
- ⇒ appui au déploiement de l'outil «Jitsi» par un partage de bonnes pratiques au niveau régional ;
- ⇒ diffusion d'informations au sein des services déconcentrés pour optimiser le déploiement dans les services déconcentrés de l'État.

## FICHE TECHNIQUE

<b>Acteurs</b>	<b>Service pilote :</b> SGAR <b>Partenaires associés :</b> les SIDSIC des 12 départements et tous les services déconcentrés de l'État en région
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 15 septembre 2016 : expérimentation de la solution «Jitsi» sur une première vague de 40 postes</li><li>- novembre 2016: déploiement de «Jitsi» sur une troisième vague (200 postes en tout) et réalisation d'un test de montée en charge au sein de la région ;</li><li>- mise en production définitive du site de web-conférence interministérielle <a href="https://webconf.rie.gouv.fr">https://webconf.rie.gouv.fr</a> à compter du 12 décembre 2016 ;</li><li>- 2017 : déploiement de «Jitsi» sur l'ensemble du périmètre des services déconcentrés de l'État en région.</li></ul>
<b>Indicateurs de résultats proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- nombre de postes «Jitsi» déployés en 2017</li><li>- nombre services utilisateurs fin 2017</li></ul>
<b>Moyens</b>	comité de projet «Jitsi», directeur de projet DINSIC, Service à compétence nationale RIE de l'État
<b>Documents stratégiques</b>	Homologation nationale de la solution Jitsi du 29 juillet 2016

# AXE 3 : UNE ADMINISTRATION OUVERTE QUI IMPULSE ET ENCOURAGE LES MUTUALISATIONS

## FICHE ACTION 3.1 :

### MUTUALISER UN PLUS GRAND NOMBRE D'ACHATS PUBLICS, TOUS DOMAINES CONFONDUS

#### ENJEUX – CONTEXTE – PROBLÉMATIQUES

---

L'évolution de la politique des achats de l'État conduit à augmenter de façon significative le volume des achats réalisés au travers de marchés interministériels mutualisés au niveau régional.

La mutualisation implique qu'au moins deux ministères soient parties prenantes des marchés.

Le montant actuel des achats mutualisés, de niveau national ou régional, est encore très largement inférieur au montant global des dépenses constatées; il n'en représente que 30%.

Les établissements publics de l'État sont désormais des «clients» privilégiés à intégrer dans le réseau des acheteurs régionaux.

Le développement de la phase amont de l'achat (sourçage) devient un axe prioritaire ; il sera systématiquement engagé par segment d'achat.

#### OBJECTIFS

---

**l'objectif majeur de la plate-forme régionale Achat (PFRA) du SGAR Nouvelle-Aquitaine est de contribuer à :**

- **participer à l'atteinte de l'objectif global de gain à réaliser au niveau national, qui est de 1,925 Mds € sur trois ans.**
- **mieux connaître les besoins des services pour anticiper le plan d'action de la PFRA**
- **répondre par des achats mutualisés aux besoins d'achats des services sur l'ensemble des segments (pas seulement sur le volet maintenance immobilière), dans le cadre de la programmation triennale**
- **apporter un appui aux services pour les marchés publics qu'ils porteront en compte propre**
- **homogénéiser la politique des achats sur le périmètre Nouvelle-Aquitaine**
- **faciliter l'accès des PME à la commande publique, au travers notamment d'un allotissement géographique et de documents de consultation appropriés**
- **positionner le développement durable comme axe de progrès de la commande publique**

## ACTIONS À CONDUIRE

- ⇒ exploiter la programmation nationale établie à partir des demandes d'avis conformes établies par les services, adressées à leur responsable ministériel achats (RMA), afin d'identifier la part des besoins relevant du périmètre régional
- ⇒ compléter cette programmation régionale par les éléments obtenus au travers du dispositif d'information obligatoire des PFRA par les services de l'État, pour des projets d'achats supérieurs à 25000€
- ⇒ établir une programmation régionale à trois ans déclinée annuellement
- ⇒ inciter si nécessaire à une mutualisation entre services en complément de l'action de la PFRA
- ⇒ renouveler les marchés arrivant à échéance en 2017, ce qui représente 70% des marchés régionaux, pour apporter la même offre à l'ensemble des services sur le nouveau périmètre géographique
- ⇒ intégrer dans les marchés les clauses de développement durable en les associant à des critères d'analyse de jugement des offres
- ⇒ mieux organiser l'insertion sociale dans le suivi de l'exécution des marchés
- ⇒ évaluer le service rendu aux services et le gain correspondant.

## FICHE TECHNIQUE

<b>Acteurs</b>	<p><b>Service pilote :</b> SGAR Nouvelle-Aquitaine/ PFRA</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ensemble des services, soit en tant qu'adhérents, soit en vue d'une action miroir par type de marché interministériel mutualisé, soit en vue de mobiliser des compétences techniques</li> <li>- les RMA, la Direction des Achats de l'État</li> <li>- les Chambres de Commerce et d'Industries, les Fédérations d'entreprises de bâtiment et de travaux publics</li> <li>- les facilitateurs au regard des clauses sociales d'insertion</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- programmation triennale – validation début 2017 du plan d'action annuel</li> <li>- extension à la Nouvelle-Aquitaine par renouvellement des 22 marchés existants : 17 en 2017, 1 en 2018 et 4 en 2019</li> <li>- 2017 – 2020 : démarche progressive d'adhésion des établissements publics</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- programmation: nombre de projets transmis par les RMA</li> <li>- marchés mutualisés: nombre de marchés potentiellement mutualisables - nombre de marchés mutualisés pris en charge par la PFRA</li> <li>- nombre de nouveaux adhérents dans les marchés mutualisés, dont les établissements publics de l'État</li> <li>- pourcentage des PME parmi les candidats retenus</li> <li>- nombre d'heures d'insertion prescrites</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- financiers: accompagner le sourçage, déplacements plus nombreux, financement des publications de procédures et commandes groupées éventuelles</li> <li>- compétences spécifiques: cartographie, mise en ligne sur le site collaboratif, communication</li> </ul>
<b>Documents stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret du 03/03/2016 créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État</li> <li>- Circulaire du 19/07/2016 relative à l'application du décret précité</li> </ul>

# AXE 3 : UNE ADMINISTRATION OUVERTE QUI IMPULSE ET ENCOURAGE LES MUTUALISATIONS

## FICHE ACTION 3.2 :

### HARMONISER ET OPTIMISER LES PROCÉDURES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

#### ENJEUX – CONTEXTE – PROBLÉMATIQUES

Du fait de la réforme territoriale et de la création de la région Nouvelle-Aquitaine, le Budget Opérationnel de Programme 333 «moyens mutualisés des administrations déconcentrées» compte depuis 2016, 30 Responsables d'Unités Opérationnelles (RUO) pour l'action 1 en charge des crédits de fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) et de la DRDJSCS, ainsi que 12 RUO pour l'action 2 regroupant les crédits immobiliers des services déconcentrés de l'État placés sous l'autorité du préfet (DDI, directions régionales, préfetures et certains services de l'éducation nationale présents dans des cités administratives).

En 2017, le périmètre de l'action 1 est élargi aux budgets de fonctionnement des Directions régionales (DREAL, DRAC, DIRECCTE et DRAAF) ainsi qu'à celui du SGAR.

L'enjeu de la réorganisation est d'optimiser la gestion des crédits du BOP 333 et d'en assurer une répartition homogène, en prenant en compte les problématiques de chaque territoire et/ou structures. Cet enjeu est renforcé par une baisse constante de la dotation allouée par le responsable de programme.

#### OBJECTIFS

Dans ce contexte, quatre objectifs prioritaires guident l'action du responsable de BOP :

- créer une culture commune par un partage de bonnes pratiques en matière de procédures budgétaires;
- développer des outils d'aide au pilotage des crédits;
- assurer la transparence des dotations entre RUO;
- faire converger les modalités de répartition des dotations entre les différents UO;
- évoluer progressivement vers une programmation pluriannuelle.

#### ACTIONS À CONDUIRE

- ⇒ Suivre l'exécution budgétaire en procédant à l'analyse des consommations de crédits, à l'expertise des opportunités de ré-allocation des ressources, afin de répondre au plus juste aux besoins des services,
- ⇒ Animer le réseau des 42 UO pour l'optimisation de la répartition des enveloppes par RUO, puis de l'utilisation des crédits,
- ⇒ Conduire un audit comptable et financier auprès des structures afin de réaliser un diagnostic précis et apporter des pistes d'amélioration pour leur gestion,
- ⇒ Créer un espace d'échanges de bonnes pratiques dédié sur un site intranet pour la gestion du BOP 333, avec mise à disposition de fiches de procédures et d'outils d'aide à la gestion,
- ⇒ Élargir la bourse d'échange des véhicules aux Directions régionales
- ⇒ Mettre en place un outil de détection des erreurs d'imputation.

## FICHE TECHNIQUE

<b>Acteurs</b>	<b>Service pilote :</b> SGAR-Bureau de l'immobilier et du suivi budgétaire <b>Partenaires associés :</b> PFRA et PFRH du SGAR, DDI, DR et Préfectures de département
<b>Calendrier</b>	2017-2018
<b>Indicateurs de résultats proposés</b>	- Ratio budgétaire sur les coûts des dépenses, par service et activité - Montant des crédits non utilisés et remontés au responsable de programme - Pourcentage d'erreurs d'imputation
<b>Moyens</b>	Dialogue de gestion RBOP/RUO, marchés régionaux, mutualisations et déplacement du RBOP auprès de chaque UO
<b>Documents stratégiques</b>	Charte de gestion du BOP 333, tableaux de bord, indicateurs

# AXE 3 : UNE ADMINISTRATION OUVERTE QUI IMPULSE ET ENCOURAGE LES MUTUALISATIONS

## FICHE ACTION 3.3 :

### ASSURER LA PÉRENNITÉ DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT ET RATIONALISER LES DÉPENSES

#### ENJEUX – CONTEXTE – PROBLÉMATIQUES

La création de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) doit s'accompagner d'une plus grande professionnalisation de la politique immobilière de l'État (PIE), portée en région par le responsable régional de la PIE (RRPIE), le SGAR et la DREAL.

L'outil régional de la PIE est le Schéma Directeur Immobilier Régional (SDIR), qui vise à mettre en place une méthodologie pérenne d'analyse, de gestion et de pilotage du parc immobilier de l'État.

Le financement de cette politique en région sera porté en 2017 par un compte d'affectation spécial (CAS 724) unique.

L'enjeu est maintenant de rationaliser et prioriser les dépenses, au profit des services de l'État en région, de leurs agents et des usagers.

Cette démarche d'optimisation du parc immobilier de l'État repose sur un diagnostic de l'état du parc, des sources de financement disponibles, des moyens humains et des compétences disponibles.

#### OBJECTIFS

- **connaître précisément l'état du parc immobilier de l'État ;**
- **assurer la pérennité de ce parc et préserver sa valeur ;**
- **optimiser les dépenses et réduire les coûts d'exploitation ;**
- **fournir aux administrations un cadre de travail de qualité et être en capacité de recevoir le public dans de bonnes conditions.**

#### ACTIONS À CONDUIRE

- ⇒ établir un diagnostic du parc immobilier de l'État en Nouvelle-Aquitaine sous trois aspects : diagnostic immobilier, diagnostic humain et des compétences, diagnostic financier; c'est la première phase d'élaboration du SDIR;
- ⇒ analyser les données obtenues à travers les différents outils (OAD, chorus...) en vue de la définition d'une stratégie immobilière régionale;
- ⇒ utiliser ces données lors de la programmation des opérations de travaux proposées par les préfets de département, afin de privilégier les bâtiments prioritaires, harmoniser la programmation au sein des 12 départements de la région, vérifier les différentes lignes de financement possibles et tenir compte des demandes urgentes liées à la sécurité des personnes;
- ⇒ s'assurer que les opérations proposées entrent dans le cadre des marchés mutualisés nationaux ou régionaux;
- ⇒ suivre l'exécution et le bon respect de la programmation.

## FICHE TECHNIQUE

<b>Acteurs</b>	<b>Services pilotes :</b> SGAR/Bureau de l'immobilier et du suivi budgétaire, RRPIE, DREAL <b>Partenaires associés :</b> les DDT, les DDFIP, les Préfectures de département
<b>Calendrier</b>	2017-2018
<b>Indicateurs de résultats proposés</b>	- cout de la dépense / m <sup>2</sup> (toutes activités confondues) - Valorisation des biens (suivi de l'évolution des notes de valorisation données aux bâtiments dans le SDIR)
<b>Moyens</b>	Outils de pilotage et moyens humains nécessaires,
<b>Documents stratégiques</b>	Note de programmation 2017 de la DIE, charte de gestion, tableaux de bords et de programmation (PRPEP).

# AXE 3 : UNE ADMINISTRATION OUVERTE QUI IMPULSE ET ENCOURAGE LES MUTUALISATIONS

## FICHE ACTION 3.4 : PROMOUVOIR UNE POLITIQUE D'ARCHIVAGE MODERNE

### ENJEUX – CONTEXTE – PROBLÉMATIQUES

---

Le sujet de l'archivage est transversal et commun à tous les services de l'État.

C'est un sujet qui concentre des questions de moyens humains (réfèrent identifié, effectif dédié, formation...), de moyens financiers, de méthodes, d'outils et d'organisation du travail, de respect de la réglementation, d'enjeux immobiliers, etc...

C'est un sujet qui doit respecter des règles strictes et des procédures contrôlées par les services des Archives départementales, mais qui peut aussi être traité sous l'angle de l'échange de bonnes pratiques entre services et de la mutualisation.

Enfin, c'est un sujet en pleine mutation, particulièrement avec la montée en puissance du numérique.

C'est pourquoi il paraît utile de créer les conditions d'une mise en commun des expériences des services de l'État dans ce domaine, d'une animation des services intéressés en vue de la définition d'une stratégie commune, puis de sa mise en œuvre concertée, voire mutualisée lorsque cela est possible et plus efficient.

### OBJECTIFS

---

**Proposer à l'ensemble des services de l'État en Nouvelle-Aquitaine de partager un état des besoins et des pratiques d'archivage, puis de s'orienter, sous le contrôle des services des archives départementales compétents, vers une démarche concertée d'archivage, pouvant aller jusqu'à la mutualisation de certaines étapes, en vue de :**

- **fiabiliser l'existant et proposer la consolidation des acquis communs ;**
- **participer à l'édification d'une culture commune en aidant à décliner l'ensemble de la chaîne de traitement de l'archivage ;**
- **mettre en commun les outils et méthodes ayant donné des résultats probants et en proposer de nouveaux adaptés au contexte ;**
- **assurer la sécurité juridique des services et se mettre en conformité avec la législation et la réglementation en matière d'archives publiques, d'accès aux documents ou données à caractère administratif (open data) et à caractère personnel ;**
- **maîtriser les coûts de stockage (rationaliser les surfaces tant dans les bureaux que dans les locaux dédiés et le stockage électronique) et de traitement ;**
- **accompagner les services dans le développement de l'archivage électronique.**

## ACTIONS À CONDUIRE

- ⇒ consolider le réseau des responsables de la politique d'archivage et des «référents archives» désignés par chacun des services de l'État;
- ⇒ mettre à jour l'état des lieux des pratiques et des besoins d'archivage des services;
- ⇒ explorer le recours possible à des marchés régionaux pour des prestations d'archivage et la prise en charge de certaines tâches (prestations d'ingénierie archivistique et d'archivage en priorité, transport d'archives, destruction sécurisée des documents, fournitures spécialisées, etc...);
- ⇒ identifier l'ensemble des lieux de stockage et réfléchir à une rationalisation de ceux-ci, en cohérence avec le schéma directeur immobilier régional (SDIR);
- ⇒ réfléchir à la numérisation de l'administration et au développement de l'archivage électronique, via l'établissement d'une cartographie des systèmes d'information des services de l'État;
- ⇒ mettre en place des formations à l'archivage papier et électronique à l'intention des dirigeants, des référents et des gestionnaires;
- ⇒ concevoir un tableau de bord de l'activité d'archivage, tant papier qu'électronique, en région.

## FICHE TECHNIQUE

<b>Acteurs</b>	<p><b>Services pilotes :</b> Archives départementales de la Gironde et des 11 autres départements de la région ; SGAR</p> <p><b>Partenaires associés :</b> SAEM (système d'archivage électronique mutualisé / Département de la Gironde-Bordeaux Métropole) et SAE mutualisé de la Vienne (Département de la Vienne – Ville de Poitiers – Communauté d'agglomération Grand Poitiers). Service interministériel des Archives de France (SIAF) ; service des Missions auprès des ministères de tutelle</p>
<b>Calendrier</b>	2017-2018
<b>Indicateurs de résultats proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi des indicateurs du tableau de bord (mètres linéaires occupés, volume de supports numérisés, taux de destruction et des versements d'archives, coûts correspondants...);</li> <li>- suivi des effectifs attachés à la fonction d'archivage, de son évolution, des investissements en formation...</li> <li>- suivi du niveau de mutualisation et/ou d'externalisation.</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- moyens humains : animation et contrôle de la politique d'archivage ; personnel qualifié dans les services;</li> <li>- moyens financiers : propres à chaque service</li> </ul>
<b>Documents stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code du patrimoine, livre II -Archives</li> <li>- Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine</li> <li>- Loi pour une république numérique promulguée le 7 octobre 2016</li> <li>- Cadre stratégique commun de modernisation des archives et de gestion de la performance (Comité interministériel des Archives de France, septembre 2015)</li> </ul>

# AXE 4 : UNE ADMINISTRATION RÉNOVÉE QUI ACCOMPAGNE SES SERVICES ET SES AGENTS

## FICHE ACTION 4.1 :

### ACCOMPAGNER L'ENCADREMENT DES SERVICES

#### ENJEUX – CONTEXTE – PROBLÉMATIQUES

---

La réforme territoriale, au travers de la fusion des services, impacte tout particulièrement l'encadrement des services de l'État. Le cadre représente en effet celui qui doit à la fois :

- porter les restructurations au travers d'une démarche projet;
- faire fonctionner les nouveaux services, en tenant compte non seulement des contraintes spécifiques liées à la géographie du territoire (distances), mais également aux aspects fonctionnels retenus (bi ou tri-sites).

Dans tous les cas, l'encadrement se trouve en position :

- de devoir appréhender les politiques publiques à l'origine de ces changements ;
- de comprendre ce qui est attendu de lui ;
- de conduire le changement en explicitant le sens de la réforme, notamment à l'attention de ses équipes.

Un des enjeux forts se situe donc dans la soutenabilité de la poursuite de la réforme. Il faut en effet doter les cadres de tous les outils nécessaires pour surmonter les difficultés rencontrées, tout en préservant leur qualité de vie au travail, au bénéfice de leurs agents.

#### OBJECTIFS

---

**L'État en région Nouvelle-Aquitaine se donne comme objectif de doter son encadrement des moyens de faire vivre la réforme territoriale, afin d'asseoir la nouvelle organisation de façon pérenne, tout en préservant la qualité de vie au travail de ce rouage essentiel que représente le cadre. Il convient en effet d'accompagner et de «ménager le management», de sorte que les équipes puissent sereinement aborder la consolidation de l'action administrative rénovée. Pour ce faire, les objectifs suivants sont assignés aux ressources humaines dans la région :**

- **Accompagner individuellement l'encadrement en le dotant des outils permettant la compréhension des réformes et leur mise en œuvre ;**
- **Favoriser l'appropriation collective d'une culture du management par l'encadrement permettant d'appréhender les différents modes de management.**

## ACTIONS À CONDUIRE

⇒ Individualiser l'accompagnement :

- développer le coaching : mise à disposition par la Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines du SGAR (PFRH) de deux coachs certifiés, qui, au travers d'entretiens individuels, peuvent aider le manager de proximité à mobiliser ou acquérir les attitudes et compétences idoines (prise de poste, mobilité, réorientation professionnelle, atteinte d'objectifs individuels ou collectifs);
- favoriser les échanges de pratiques au travers du co-développement: la PFRH s'appuiera sur les équipes de co-développement mises en place au niveau ministériel (DREAL-CVRH-DRAAF).

⇒ Impulser collectivement une culture du « management dans le changement » :

- décliner au sein du Plan Régional Interministériel de Formation, au vu des besoins identifiés par les services, un module «parcours de professionnalisation» de formations innovantes comme par exemple : « trouver son style de management », « le management par la confiance », « le développement de projet » ;
- organiser des rencontres régulières type «petit déjeuner des cadres», ayant pour thématique la conduite du changement et pouvant déboucher sur la constitution d'un réseau professionnel des cadres supérieurs et de proximité ;
- développer la médiation dans le cadre de la conduite du changement.

## FICHE TECHNIQUE

<b>Acteurs</b>	<p><b>Service pilote :</b> SGAR-PFRH</p> <p><b>Partenaires associés :</b> Administrations de l'état en région (DR,DDI,Préfectures)/Administrations centrales/services de l'État hors RéATE/écoles de formation/CVRH.</p>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prise en compte des objectifs de formation pour le PRIF 2017 dès la définition des besoins (octobre 2016)</li> <li>- séminaire des cadres au premier trimestre 2017</li> <li>- mise en place d'un réseau interministériel des intervenants RH au premier semestre 2017</li> <li>- porter à connaissance l'offre de service PFRH en matière de formation interministérielle à distance /coaching/co-développement: en cours</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- taux de satisfaction des cadres, mesuré au travers des questionnaires d'évaluation</li> <li>- nombre de cadres en formation</li> <li>- nombre de cadres ayant eu accès au coaching / co-développement</li> </ul>
<b>Moyens</b>	Crédits du BOP 333/148 pour le PRIF, fond de modernisation
<b>Documents stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret relatif au renforcement des politiques de ressources humaines dans la fonction publique.</li> <li>- Circulaire annuelle relative aux priorités interministérielles fixées à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents.</li> </ul>

# AXE 4 : UN ÉTAT GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE ET QUI DONNE LES MÊMES CHANCES À TOUS

## FICHE ACTION 4.2 :

### UNE ADMINISTRATION RÉNOVÉE QUI ACCOMPAGNE SES SERVICES ET SES AGENTS

#### ENJEUX – CONTEXTE – PROBLÉMATIQUES

La réforme territoriale a trouvé sa concrétisation par une réorganisation de chacune des Directions régionales sous l'autorité du Préfet de région. Pour autant, l'accompagnement à apporter aux agents impactés demeure transverse. A cet égard, l'interministériel peut apporter une réponse à la fois aux agents, et aux services des ressources humaines de chaque structure, qui doivent eux-mêmes répondre aux enjeux liés à la formation, la recherche de poste, ou bien encore l'adaptation des postes aux missions.

#### OBJECTIFS

Dans ce contexte, il convient de mettre en place un appui interministériel à deux niveaux en vue :

- d'adapter la professionnalisation des acteurs RH des services de l'État aux enjeux de la réforme territoriale
- de mettre à la disposition des agents et des services les outils d'accompagnement nécessaires à la mobilité interministérielle ou à l'adaptation des postes de travail à cette mobilité.

#### ACTIONS À CONDUIRE

- ⇒ Adapter la professionnalisation des acteurs RH aux enjeux de la réforme territoriale :
  - animation du réseau des responsables RH régionaux axée sur les conséquences des fusions de service et dans le but de favoriser les contacts entre pairs et les échanges de bonnes pratiques,
  - formation du réseau des responsables RH régionaux à l'analyse d'une demande de conseil en carrière
  - animation du réseau des préventeurs, promouvoir la santé et sécurité au travail (SST)
- ⇒ Mettre à la disposition des agents et des services les outils d'accompagnement nécessaires à la mobilité interministérielle ou à l'adaptation des postes de travail:
  - Aides à la mobilité, au travers de la recherche de complémentarité entre l'offre de postes en interministériel et les besoins territoriaux (BIEP), grâce à la mise en place «d'ateliers passerelle» (modules de formations à l'entretien d'embauche, à la rédaction de CV, réalisation de bilan de compétences, etc...)
  - Organisation d'un forum annuel de la mobilité et de l'emploi
  - Offre de coaching individuel.

## FICHE TECHNIQUE

<b>Acteurs</b>	<b>Service pilote :</b> SGAR-PFRH avec les directions régionales <b>Partenaires associés :</b> CVRH/administrations centrales/directions départementales/services de l'État hors RÉATE
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Certaines actions peuvent être lancées dès maintenant (préparation du PRIF 2017, parcours des Conseillers mobilité-carrière sur les bilans de compétence).</li><li>- Animation du réseau des services RH à partir du 1er trimestre 2017, de même que les ateliers passerelle.</li><li>- Forum de la mobilité (1er semestre 2017)</li></ul>
<b>Indicateurs de résultats proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- nombre de réunion du réseau Conseil Mobilité Carrière et Gestionnaire Ressources Humaines</li><li>- nombre d'ateliers passerelle réunis</li><li>- nombre d'agents ayant trouvé une solution de reclassement</li><li>- nombre d'agents accompagnés (ateliers, coaching)</li><li>- nombre d'agents suivis par la cellule interministérielle de reclassement</li></ul>
<b>Moyens</b>	Fond de modernisation, crédits du BOP 333/148 pour le PRIF, réseau des coachs et du codéveloppement
<b>Documents stratégiques</b>	Décret relatif au renforcement des politiques de ressources humaines dans la fonction publique.

# AXE 4 : UN ÉTAT GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE ET QUI DONNE LES MÊMES CHANCES À TOUS

## FICHE ACTION 4.3 :

### CONSEILLER LES SERVICES EN ORGANISATION DU TRAVAIL

#### ENJEUX – CONTEXTE – PROBLÉMATIQUES

L'État poursuit depuis plusieurs années ses actions de modernisation dans toute leur diversité : évolution des missions, des structures, des modalités de travail, des relations avec l'utilisateur.... Les nouvelles technologies de l'information ont également contribué à de profondes transformations. L'ampleur des réformes ainsi conduites et leur mise en œuvre nécessitent de renforcer l'accompagnement du changement, l'évolution des organisations et des modalités de travail.

#### OBJECTIFS

Dans ce contexte de mutations économiques, technologiques et sociales, les services de l'État doivent s'adapter et mettre en œuvre des projets visant à mieux articuler toutes les dimensions du travail. Dans ce cadre, il est proposé de :

- accompagner les services en matière de ressources humaines dans le cadre du changement et de la transformation de l'administration,
- améliorer l'organisation du travail, promouvoir de nouvelles méthodes de travail et mobiliser les équipes,
- participer au suivi des projets présentés dans le cadre du fonds de modernisation des DDI et du fonds de soutien à l'innovation en matière de ressources humaines.

#### ACTIONS À CONDUIRE

Être à la disposition des services de l'État en région dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, en vue de :

- ⇒ participer à la réalisation de diagnostic RH et à la construction de projet de service
- ⇒ contribuer à la mise en œuvre d'outils d'accompagnement des cadres en matière de conduite du changement
- ⇒ assurer l'animation interministérielle des réseaux ministériels chargés de l'accompagnement au changement, en associant les partenaires œuvrant dans l'évolution de l'organisation du travail (ARACT, CEDIP, CVRH.....)
- ⇒ construire et proposer des actions à l'attention des services, sur la base de bonnes pratiques et d'outils visant à mettre en œuvre de nouvelles modalités d'organisation du travail
- ⇒ accompagner les appels à projets à venir dans le domaine de l'innovation en matière de ressources humaines.

## FICHE TECHNIQUE

<b>Acteurs</b>	<b>Service pilote :</b> SGAR-PFRH <b>Partenaires associés :</b> Administrations de l'État en région (DR, DDI, Préfectures), Administrations centrales, ARACT, CVRH.
<b>Calendrier</b>	Constitution du réseau : janvier 2017 Colloque sur l'organisation du travail – premier semestre 2017
<b>Indicateurs de résultats proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- nombre de participants colloque</li><li>- nombre de partenaires associés au réseau</li><li>- nombre de démarches d'accompagnement associant la PFRH du SGAR</li><li>- taux de satisfaction</li></ul>
<b>Moyens</b>	fonds de modernisation des DDI, fonds de soutien à l'innovation en matière de ressources humaines
<b>Documents stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Décret relatif aux renforcement des politiques de ressources humaines dans la fonction publique</li><li>- Convention DGAFP/ANACT du 6 juillet 2016</li></ul>

# AXE 4 : UN ÉTAT GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE ET QUI DONNE LES MÊMES CHANCES À TOUS

## FICHE ACTION 4.4 : PROFESSIONNALISER LES ACHETEURS PUBLICS

### ENJEUX – CONTEXTE – PROBLÉMATIQUES

L'évolution introduite dans la stratégie de la politique des achats de l'État redéfinie en 2016 vise à renforcer la professionnalisation des acheteurs publics. L'enjeu consiste à ce que les organisations et les moyens consacrés à l'achat gagnent en efficacité comme en efficience, au regard notamment des réductions des enveloppes budgétaires escomptées.

En matière de professionnalisation des acheteurs, le temps consacré à l'achat détermine sa réussite et conforte pour partie l'acquisition des compétences.

Le réseau social des acheteurs mis en place par la Direction des Achats de l'État (DAE) participe de cette professionnalisation.

Parallèlement l'État doit se donner l'ambition de réduire la trop grande dispersion actuellement constatée des actes d'achat, en particulier pour les procédures adaptées ainsi que pour les bons de commande hors supports contractuels, alors que les besoins afférents peuvent être mutualisés.

### OBJECTIFS

dans ce contexte l'État poursuit les objectifs suivants :

- réduire la dispersion des moyens consacrés aux achats
- séparer les rôles d'acheteur, de prescripteur et d'approvisionneur
- réduire le nombre de représentants du pouvoir adjudicateur
- optimiser les politiques de consommation
- mesurer la performance des achats

### ACTIONS À CONDUIRE

- ⇒ animer le réseau des acheteurs publics
- ⇒ proposer des formations ciblées sur la base des besoins identifiés au niveau régional
- ⇒ apporter un appui aux services en matière de méthodes d'achat pour leurs marchés conduits en propre (sourçage, rédaction des pièces du marché, mise en ligne sur PLACE, analyse des offres, revue de contrat, bilan, évaluation...) ; rédaction de fiches de procédure
- ⇒ proposer une expertise aux différents stades de l'achat
- ⇒ accompagner les services sur le contenu de la phase d'exécution du marché
- ⇒ développer une action de communication structurée, sur la durée
- ⇒ créer un groupe de travail en vue d'engager la démarche de réduction du nombre de représentants du pouvoir adjudicateur (RPA).

## FICHE TECHNIQUE

<b>Acteurs</b>	<p><b>Service pilote :</b> SGAR ALPC/ PFRA</p> <p><b>Partenaires associés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la PFRH du SGAR pour le volet formation</li> <li>- les services de l'État pour la réduction des RPA</li> <li>- la DAE pour les supports proposés et la mise en place du réseau social professionnel des acheteurs (RSPA)</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p>Dès 2017 ces actions seront proposées aux acheteurs et engagées en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- formations-actions à l'utilisation de PLACE, à la négociation...</li> <li>- rédaction et diffusion de fiches de procédures</li> <li>- organisation d'un site collaboratif avec les services</li> <li>- diffusion d'une lettre d'information régionale</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de journées de formation et de sujets traités</li> <li>- nombre de conseils sollicités auprès de la Plate-forme Régionale Achat (PFRA)</li> <li>- nombre de négociations conduites avec l'appui de la PFRA, progression de la mise en application de cette démarche, résultats obtenus/offre initiale</li> <li>- taux de réduction du nombre de RPA</li> <li>- nombre de fiches de performances établies</li> <li>- nombre de fiches de procédures communiquées</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- investissement des acheteurs de la PFRA sur la formation et le RSPA</li> <li>- évolution de la communication auprès des acheteurs</li> </ul>
<b>Documents stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret n° 2016-247 du 03/03/2016 créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État</li> <li>- Circulaire du 19/07/2016 relative à l'application du décret précité</li> </ul>







# Suivez l'actualité de l'État en Nouvelle-Aquitaine sur :

[www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine)

The screenshot shows the website interface for the Prefecture of the Nouvelle-Aquitaine region. The main navigation bar includes 'Région et institutions', 'Actualités', 'Grands dossiers', and 'Documents & publications'. The 'ACTUALITÉS' section features a large article titled 'COLLECTIVITÉS TERRITORIALES en route vers le zéro phyto' with a date of 22/06/2016. A callout box on the right, titled 'LES DIRECTIONS RÉGIONALES', lists various regional directorates such as 'Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)', 'Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)', and 'Direction régionale de la cohésion sociale (DRDJSCS)'. Another callout on the left points to the 'ACTUALITÉS' section. The bottom of the page features sections for 'DÉMARCHES ADMINISTRATIVES' (with a list of departments), 'DOCUMENTS & PUBLICATIONS', 'CHEFS D'ENTREPRISE', 'ACCÈS RAPIDES', and 'Salle de presse'. A QR code is located in the bottom right corner of the screenshot area.

Et accédez aux sites des Directions régionales